

**Département de  
la Haute-Savoie**

**Mairie  
de  
B O G E V E  
74250**

Téléphone : 04 50 36 62 08  
Télécopie : 04 50 36 66 50  
Adresse Internet :  
mairie@bogeve.fr

**Compte Rendu du conseil  
municipal**

**30 janvier 2019**

**à 20h30**

**Salle François  
Chardon**

Présents	BABE Alice – BOVET Aurélie – DUBOIS Anne-Gaëlle – JULLIARD Laurence – ROCH Jacqueline. BAUER Frédéric - BRON Pierre – CHARDON Didier – CHARDON Patrick- FOREL Jules – GRILLET Luc – GAVARD Patrick, GAL Catherine – DELAVOET Jean-Pierre
Excusée	Magali BOUVAREL
Secrétaire de séance	Frédéric BAUER

Ordre du Jour :

- Nomination secrétaire de séance
- Approbation compte-rendu conseils du 19 décembre 2018
- Personnel communal :  
Indemnités de stage,
- Travaux Coopérative
- Questions diverses :  
Elections européennes

**APPROBATION COMPTE-RENDU**

Le compte rendu de la réunion du 19 décembre 2018 est approuvé à l'unanimité.

## PERSONNEL COMMUNAL

### Indemnités de Stage :

Une étudiante en classe de terminale BAC PRO SPAT à la Maison Familiale de Bonne est actuellement en stage au service Enfance (cantine/garderie) pour une période de 12 semaines durant la période du 03/09/2018 au 03/05/2019.

Elle a sollicité la commune pour effectuer son second stage dans le même service (2 semaines entre le 13/05/2019 au 24/05/2019), ce qui porte à 14 semaines sa période de stage.

Monsieur le Maire rappelle qu'au-delà de 13 semaines de stage, les stagiaires doivent être rémunérés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne son accord pour accueillir pour son second stage, l'étudiante de la MFR de Bonne au service Enfance et valide le versement d'une gratification à cette étudiante.

Le montant de la gratification est de 15% du plafond horaire de la sécurité sociale (3.50 €/heure).

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la disponibilité de Madame Chantal GUIMET arrive à terme le 18 avril 2019.

L'agent souhaitait réintégrer la collectivité à condition de lui proposer un poste à temps plein.

Cependant la commune n'ayant pas de poste à temps plein disponible, Madame GUIMET va envoyer sa démission.

Madame Jacqueline ROCH, 1<sup>ère</sup> adjointe évoque les problèmes de personnel au sein de l'école suite à plusieurs agents en arrêt de travail. Ce qui nécessite leur remplacement temporaire par des contrats de travail à temps partiel.

Monsieur le Maire fait un rappel de l'historique du dossier concernant les travaux du bâtiment de la Coopérative. Au départ, les travaux devaient se faire en site occupé (épicerie). Dans ce contexte, l'isolation ne pouvait être réalisée que par l'extérieur. D'autre part, il n'était pas non plus prévu d'agrandir le bâtiment côté Nord Est.

Divers aspects techniques et économiques nous ont menés à modifier le projet initial en créant, en extension, un local de 63 m<sup>2</sup> au-dessous du parking. Ce local permet, d'accueillir provisoirement l'épicerie, et facilite grandement les travaux de rénovation de l'ancien bâtiment.

De ce fait et afin de conserver le caractère patrimonial du bâtiment (encadrements de fenêtres en briques rouge) l'isolation peut être, maintenant, réalisée « par l'intérieur »

Nos architectes proposent alors de modifier l'architecture de la partie « extension des années 50 » pour une meilleure intégration de l'ensemble. Le toit de cette partie sera traité en « toiture plate », ce qui, entre autres, crée une surface supplémentaire de 24 m<sup>2</sup>. Ce qui permettrait également l'installation des médecins sur le même étage que les Kinés et l'orthophoniste. Ceci pour une parfaite optimisation de la salle d'attente commune à cet étage.

Cette modification entraîne une plus-value estimée à 40 000€ HT.

Après en avoir délibéré, la modification est adoptée par 10 voix pour, 1 voix contre (Didier CHARDON) et 3 abstentions (Anne-Gaëlle DUBOIS, Luc GRILLET et Jules FOREL)

## QUESTIONS DIVERSES

Afin d'économiser un abonnement téléphonique et internet pour le service technique, M. Pierre BRON propose de prolonger la ligne internet de l'école à l'atelier technique, en installant un pont radio Nanostation entre les 2 bâtiments. Un devis a été demandé à la société VIDEOCOM. Le montant est de 1079 € HT.

Le conseil municipal donne son accord pour cette installation excepté Madame Anne-Gaëlle DUBOIS qui s'abstient.

Il est proposé au Conseil de voter l'indemnité de gestion et de conseil de Madame BAUD trésorière de Saint Jeoire, le montant s'élève à 519,25€ car elle est en fonction depuis 270 jours (01/04/2018).

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

Madame Geneviève BERARD a fait un don pour l'achat d'un arbuste qui va être planté dans le coin du cimetière, à côté de la tombe de son mari.

Monsieur le Maire présente la liste des Restes à Réaliser (RAR) pour le paiement des factures d'investissement (notamment celles concernant la révision du PLU).

Concernant le bulletin municipal, les retours sont positifs, une erreur s'est glissée dans la rédaction, celle-ci sera corrigée dans la prochaine newsletter et dans le prochain bulletin.

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 16 novembre 2016, le conseil municipal a donné son accord pour acquérir les parcelles cadastrées section B N°330 et N°1683 situées à proximité du cimetière, afin de pouvoir construire un local pour le déploiement de la fibre optique sur la Commune de Bogève.

Le dossier relatif à cette acquisition a été confié à l'étude de Maître EUVRARD-BURDET à BOEGE, qui a entrepris les démarches auprès des familles concernées.

Après plusieurs années de travail, il s'avère que devant la difficulté de réaliser la chaîne de propriété de ces parcelles, Maître BURDET suggère d'acquérir les parcelles cadastrées section B n°330 et 1683 d'une superficie respective de 150 m<sup>2</sup> et 174 m<sup>2</sup> par acte de notoriété acquisitive.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise de Maire à signer cet acte.

Les élections européennes vont avoir lieu le dimanche 26 mai 2019.

Jacqueline ROCH informe le Conseil Municipal que l'effectif est suffisant pour l'ouverture d'une nouvelle classe pour la rentrée prochaine.

Pierre BRON propose d'étudier la possibilité de faire une patinoire sur la lagune, il conviendra d'étudier cela en collaboration avec le Syndicat des Brasses.

Séance levée à 22H20.